

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents à la séance : 39 Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET:

DE-18-06-1-24) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN CONTREPARTIE DE LA SURCHARGE FONCIERE OCTROYEE A LA VINCEM - 111, RUE DEFRANCE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, Adjoints; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

<u>Absents excusés</u>: Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente: Mme POMMIER.

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180627-Imc1H5343H1-DE Date de réception en Préfecture : 29/06/2018

Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2018 accordant une surcharge foncière d'un montant de cent cinquante-quatre mille euros (154.000 €) à la VINCEM, société d'économie mixte de la Ville de Vincennes, afin de réaliser une opération mixte de 12 logements situés 111, rue Defrance dont 7 logements sociaux (PLAI/PLUS/PLS);

Considérant qu'en contrepartie de la surcharge foncière, une convention fixant les obligations de la VINCEM, et de réservation de 2 logements à la Ville doit être établie ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la construction de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 20 juin 2018,

<u>DÉLIBÈRE</u>

à la majorité (5 abstention(s) : MMe MAFFRE-BOUCLET, HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, COMBE, M. STEIN,),

<u>ARTICLE I</u>: Approuve la convention réservant 2 logements à la Ville et fixant les obligations de la VINCEM, en contrepartie de la surcharge foncière accordée pour l'opération visant à réaliser 12 logements dont 7 sociaux (PLAI/PLUS/PLS), située 111, rue Defrance;

<u>ARTICLE II</u>: Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20180627-Imc1H5343H1-DE Date de réception en Préfecture : 29/06/2018

Date de Publication : 29/06/2018